

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2016

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

14 SEPTEMBRE 2016

Présents : Mme Chantal, GAUTHRAY MM. Emilien DURIGON, Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Jérôme FOL, Mmes Corinne GARREAU, Aline KUTTER

Absents excusés : M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à Mme Chantal GAUTHRAY
Mme Fanny GAGNEUR ayant donné pouvoir à Mme Agnès MARCHETTO
M. Pierre-François MALDANT

Absentes : Mmes Marie-Claude DURAND et Sabrina MENDOWSKI

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) Réhabilitation de l'ancienne cure sous forme de bail emphytéotique avec ORVITIS
- 2) Décision modificative n°3
- 3) Subvention amendes de police 2017
- 4) Demande de subvention – Plan de soutien de la Région (création vestiaires)
- 5) Demande de subvention – Plan de soutien de la Région (aménagement centre bourg)
- 6) Signature du contrat CAP 100 % Côte d'Or
- 7) Groupement régional d'achats d'énergie Bourgogne Franche Comté – Procédure d'adhésion au groupement pour l'électricité et/ou le gaz naturel
- 8) Fonds de concours, travaux SICECO Rénovation EP Rue Lucien Maratray
- 9) Rapports annuels d'assainissement et d'eau potable de la communauté d'agglomération et des délégataires, exercice 2015
- 10) Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes, affouages, exercice 2017 (parcelle 35)
- 11) Signalétique des activités et services
- 12) Tarifs salle et caveau Pierre Gourillon

- 1) **Réhabilitation de l'ancienne cure sous forme de bail emphytéotique avec ORVITIS**
(2016-092)

La commune souhaite réhabiliter l'ancienne cure lui appartenant et y créer des logements locatifs conventionnés afin de respecter les objectifs fixés par le PLH (Programme Local Habitat) de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS).

A cet effet, la commune a saisi Orvitis début 2016 pour étudier les conditions techniques et financières de l'opération.

La réhabilitation permettrait de créer deux logements (1 T3 en RDC et 1 T5 à l'étage) financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Le coût prévisionnel de l'opération pour la création de ces logements s'élève à 268 530.23 € TT. Le financement est assuré par des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales dont la Région Bourgogne Franche Comté, des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et des fonds propres Orvitis. Afin d'assurer l'équilibre de l'opération, la commune propose de compléter ce financement par l'apport d'une subvention de 25 000 €.

La mise à disposition du bien s'effectuant par bail emphytéotique, ORVITIS pourra prétendre, à titre dérogatoire, aux subventions de la Région.

S'il s'avère que l'atteinte du BBC (Bâtiment Basse Consommation) Rénovation, pour ces logements, est impossible et de fait, remette en question l'aide de la Région, la commune conserve la possibilité de ne pas poursuivre l'opération avec Orvitis.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de conclure un contrat de bail emphytéotique au profit d'Orvitis, d'une durée de 55 ans, moyennant un loyer annuel fixé à un euro. Elle précise que la signature du bail emphytéotique n'interviendra qu'après obtention du permis de construire, purgé de tout recours

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à raison de deux voix contre (P. Jacquelin et A. Cagna) et onze voix pour **APPROUVE** la signature d'un contrat de bail emphytéotique, d'une durée de 55 ans avec ORVITIS pour le bâtiment de l'ancienne Cure, cadastrée AP 110, moyennant un loyer annuel fixé à un euro, **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail, et **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget principal 2017.

2) **Décision modificative n°3** (2016-093)

Madame le Maire expose que suite au contrôle de légalité du budget 2016, la Préfecture a apporté une observation. En effet, elle souligne que les prévisions budgétaires du chapitre 024 (vente maison 7 Route de Beaune) doivent être sincères. C'est-à-dire qu'elles doivent être justifiées par des promesses d'achat émanant d'acquéreurs potentiels ou par tout document permettant d'établir que la vente se caractérise par de fortes probabilités de réalisation en cours d'année.

Or, à ce jour, ne pouvant pas fournir de justificatif, la Préfecture ne peut pas considérer comme une recette la somme de 240 000 € inscrite au chapitre 024.

Par conséquent, le conseil municipal prend une décision modificative en veillant à l'équilibre de la section dépenses.

3) **Subvention amendes de police 2017** (2016-094)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de travaux d'aménagement du centre bourg et **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de police.

4) **Demande de subvention Plan de soutien de la Région (création vestiaires)**
(2016-095)

Le conseil municipal **ADOPTE**, à l'unanimité, le principe de réalisation de l'opération Création de vestiaires pour la pratique du football pour un montant estimatif de 330 517.41 € HT.

Il sollicite une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté d'un montant de 18 900 HT, correspondant à 5.72% du montant HT des travaux, au titre du Fonds de soutien régional lié à l'activité du BTP – Aménagement du territoire.

Il autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette subvention.

5) **Demande de subvention – Plan de soutien de la Région (aménagement centre bourg)**
(2016-096)

Le conseil municipal **ADOPTE** le principe de réalisation de l'opération « Aménagement centre bourg (Places de l'Eglise et de la Mairie) » pour un montant estimatif de 357 691.90 € HT.

Il sollicite une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté d'un montant de 71 538.38 HT, correspondant 20% du montant HT des travaux, au titre du Fonds de soutien régional lié à l'activité du BTP – Aménagement du territoire.

Il autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette subvention.

6) **Signature du contrat CAP 100 % Côte d'Or**
(2016-097)

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de contrat « Cap 100 % Côte-d'Or ». Elle expose aux élus que le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a fait le choix d'une politique active de soutien à l'investissement public conduit par les collectivités infra, dans le cadre de ses programmes d'aide sectoriels comme de sa politique territoriale contractuelle avec l'instauration, en 2008, des contrats « AmbitionS Côte-d'Or ».

Madame le Maire précise que le présent contrat a pour objet de définir, d'une part, les objectifs opérationnels d'aménagement et d'équipement du territoire de la Commune de Ladoix-Serrigny communs au Département et à ladite collectivité pour la période 2016-2018 et correspondant aux dispositions du programme « Cap 100 % Côte-d'Or » et, d'autre part, les moyens de les atteindre.

Madame le Maire rappelle les objectifs opérationnels de ce contrat, à savoir :

- la requalification du centre bourg pour un montant prévisionnel 357 691.90 € HT (maîtrise d'œuvre comprise)
- la construction de nouveaux vestiaires dédiés à la pratique du football pour un montant prévisionnel de 330 517.41 € (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, mission SPS et assurances dommages comprises).

Le Conseil, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les termes du contrat « CAP 100 % Côte D'Or » et **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat.

**7) Groupement régional d'achats d'énergie Bourgogne Franche Comté –
Procédure d'adhésion au groupement pour l'électricité et/ou le gaz naturel
(2016-098)**

La commune est membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur le périmètre de la région Bourgogne depuis le 9 décembre 2013.

A ce jour, suite à la création de la nouvelle région Bourgogne Franche Comté, il convient de redéfinir le périmètre du groupement.

Cela n'apporte pas de changement pour les membres actuels, si ce n'est la possibilité d'intégrer les contrats en « tarifs bleus » d'éclairage public et des bâtiments.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'adhésion de la commune de LADOIX-SERRIGNY au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

**8) Fonds de concours, travaux SICECO Rénovation EP Rue Lucien Maratray
(2016-099)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux pour la rénovation de l'éclairage public Rue Lucien Maratray doivent être réalisés.

Le financement peut être effectué par fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DEMANDE au SICECO la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 822.64 € et la contribution de la commune est évaluée à 329.24 €.

**9) Rapports annuels d'assainissement et d'eau potable de la communauté
d'agglomération et des délégataires, exercice 2015
(2016-100)**

Madame le Maire présente les Rapports d'Activités 2015 de la Communauté d'Agglomération et des délégataires portant sur l'assainissement et l'eau potable. Elle rappelle que ces rapports sont accessibles sur le site internet de la communauté d'agglomération.

**10) Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes, affouages, exercice 2017
(parcelle 35)
(2016-101)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité la destination de la coupe réglée n°35 (régénération secondaire sur 12.64 ha) de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2017. Le prix du stère est fixé à 5 € TTC.

11) Signalétique des activités et services

(2016-102)

Madame le Maire rappelle que depuis 1993, le Conseil Municipal a confié à la Société GIROD le soin d'équiper la Commune d'une signalétique des activités et services présents sur son territoire et d'assurer l'entretien, le nettoyage et le maintien en état du matériel.

Mme le Maire et M. RAVAUT ont reçu, au cours de l'été, une nouvelle proposition pour le changement complet du matériel en place. En raison de ce changement, il convient d'autoriser Mme le Maire à signer deux nouvelles conventions, une concernant la mise en place d'une signalétique de proximité et commerciale et la deuxième pour la fourniture et l'entretien gratuits de mobilier de communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, Mme le Maire à signer les conventions correspondantes.

12) Tarifs salle et caveau Pierre Gourillon

(2016-103)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif de location de la salle des fêtes peut être révisé chaque année pour l'année suivante. Il convient donc de fixer les tarifs de location applicables à compter du 1er janvier 2017, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** les tarifs suivants :

SALLE	WEEK-END		SEMAINE (du mardi au jeudi)
	Particuliers	Associations	Particuliers et Associations
Salle seule (120 verres ballon + 50 verres ordinaires au bar + 8 panières)	282 €	200 €	200 €
Salle + cuisine (120 verres ballon + 50 verres ordinaires au bar + 120 couverts)	379 €	265 €	265 €

Couverts supplémentaires à la salle = 14 € les 12 couverts (complets ou partiels)

CAVEAU (avec office traiteur et 60 couverts)	WEEK-END		1 jour semaine Particuliers	1 jour semaine Association
	Particuliers	Associations		
	119 €	97 €	106 €	97 €

CHARGES		
SALLE "PIERRE GOURILLON"	CAVEAU "PIERRE GOURILLON"	
TOUTE L'ANNÉE	HIVER	ETE
60 € le week-end	38 € le week-end	20 € le week-end
32 € la journée	20 € la journée	13 € la journée

Été du 01/04 au 30/09 Hiver 01/10 au 31/03

Questions diverses :

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que les devis suivants ont été signés :

DATE	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
02/08/16	Voirie 2016	EUROVIA	190 768,96 €
29/08/16	Reprise voirie (DESCHAMPS)	EIFFAGE	5 880,00 €
08/09/16	Travaux préparation de terrain en vue engazonnement (broyage) terrain Lauchères	GENELOT Michel	1 656,00 €
12/09/16	Repose radiateurs suite réfection bureaux mairie	MATEOS	758,15 €

Et que Madame le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

Déclarations d'Intention d'Aliéner		Nom des propriétaires sortants	
11/08/2016	5 Rue des Rossignols au Hameau de Neuvelle	Roland ROSSIGNOL	
11/08/2016	2 Rue de Serrigny	AN CONCEPTION	
18/08/2016	9 Rue Marcel François	SCI des 4 Fantastiques	
30/08/2016	1 Rue de la Maladière	CTS ROSSIGNOL	
30/08/2016	33 route de Serrigny	CTS JACQUELIN	

La personne désignée « référente déchets » auprès de la communauté d'agglomération est Agnès MARCHETTO.

Mme Agnès MARCHETTO et son conjoint représenteront le conseil municipal à l'occasion du banquet des cheveux blancs qui aura lieu le 2 octobre prochain.

Madame le Maire effectue un tour de table pour recueillir un avis pour l'organisation du Téléthon.

Majoritairement, les élus sont favorables à l'organisation de cette opération, Corinne GARREAU n'est pas contre, mais pense que d'autres manifestations pour de telles opérations pourraient être réalisées pour d'autres associations caritatives.

Mme le Maire charge M. LUCOTTE, adjoint à la vie associative d'organiser des réunions avec toutes les associations ladoisiennes.

La séance est levée à 21 h 30.